



Commission du Statut de l'arbitrage

Procès-verbal

Réunion du	Jeudi 12 Mars 2026
A :	18 h 30
Présidence	M. Joël LEBLANC
Présents	Mme Séverine THIBAUT MM. Guy CHAMBRIER, Didier GATEFIN, Bruno DETERNE, Michel LAVENU, Laurent VINCENT
Assistent	M. Lucas BAUDON (Conseiller Technique Départemental en Arbitrage) Mme Anita FOUQUET (secrétaire administrative)
Excusés	M. Jacques BREJAUD (Secrétaire Général) M. Allan DEVILLE (en charge des désignations arbitres)

La séance est ouverte à 18 h 30 sous la Présidence de Joël LEBLANC.

Homologation du procès-verbal du 11 septembre 2025 – adopté à l'unanimité

Rappel : afin de satisfaire aux obligations du Statut de l'Arbitrage et de s'assurer de la représentativité de leur club, les arbitres doivent effectuer :

- ✓ 26 matchs : arbitres seniors (coupes, championnats, Futsal)
- ✓ 20 matchs : arbitres seniors (coupes, championnats)
- ✓ 16 matchs : arbitres jeunes nés après le 31/12/2004 (coupes et championnats)

Les candidats reçus sur la saison 2025/2026 auront l'obligation d'arbitrer :

- 1- examen avant le 30 octobre 2025 :
 - ✓ jeunes arbitres et très jeunes arbitres : 10 rencontres (coupes et championnats) minimum à arbitrer
 - ✓ arbitres seniors : 12 rencontres (coupes et championnats) minimum à arbitrer
- 2- examen après le 1^{er} janvier 2026 :
 - ✓ jeunes arbitres et très jeunes arbitres : 5 rencontres (coupes et championnats) minimum à arbitrer
 - ✓ arbitres seniors : 8 rencontres (coupes et championnats) minimum à arbitrer

I- Etude de dossiers

- Courrier de M. BEN MOQIA Mohamed (US Villedieu) : reçu le 10/12/2026 – l'US Villedieu évoluant en Régionale 3, ce courrier sera transmis à la Commission Régionale du statut de l'Arbitrage.

- Courrier de M. ALVES Léandro reçu le 11/02/2026 : demande une année sabbatique 2025/2026.

Cet arbitre a été reçu à l'examen du 30/10/2025 et représente le club de l'AS St Lactencin (licencié le 02/11/2025).

Il n'a pas arbitré aucun match et ne pourra pas représenter son club vis à vis des obligations de l'arbitrage au titre de la saison 2025/2026.

II- Clubs en infraction au 28 Février 2026

CLUBS	Catégorie	Obligations Statut	manque arbitre	Année infraction	Nb mutations en moins 2026/2027	Amende Financière	Interdiction montée
AS ANJOUIN	D4	1	1	2017/2018		4 x 50 = 200 €	x
SS CLUIS	D3	1	1	2024/2025	4	2 x 50 = 100 €	
US CIRON	D4		1			1 x 50 = 50 €	
FC FONTCHOIR Cx	D4	1	1	2017/2018		4 x 50 = 200 €	x
AS INGRANDES	D3	1	1	2025/2026	2	1 x 50 = 50 €	
FC LUANT	D3	1	1	2025/2026	2	1 x 50 = 50 €	
AS MARON	D3	1	1	2025/2026	2	1 x 50 = 50 €	
FC2 MARTIZAY-MEZIERES	D1	2	1	2025/2026	2	1 x 120 = 120 €	
O. MONTCHEVRIER (1)	D4	1	1	2018/2019		4 x 50 = 200 €	x
EC MOSNAY (2)	D4	1	1	2015/2016		4 x 50 = 200 €	x
SC SEGRY	D2	1	1	2024/2025	4	2 x 50 = 100 €	
AC SAINT AOUT	D3	1	1	2024/2025	6	3 x 50 = 150 €	x
CA SAINT GENOU (3)	-	1	1	2018/2019		4 x 50 = 200 €	
ASCP SAINT MARCEL (4)	-	1	1	2017/2018		4 x 50 = 200 €	
US TILLY	D4	1	1	2006/2007		4 x 50 = 200 €	x
USB VENDOEUVRES	D3	1	1	2025/2026	2	1 x 50 = 50 €	

Ententes :

- (1) E. Montchevrier = O Montchevrier + US Aigurande
- (2) E. Mosnay = ES Mosnay + BVN + ES Montipouret-Mers
- (3) E. Palluau = JS Palluau + CA St Genou
- (4) E. Pont Chrétien = ES Pont Chrétien + ASCP St Marcel

Arbitres n'ayant pas effectué leur nombre de match requis au 28/02/2026 sans absences justifiées :

- Jules Picaud (US Montgivray)

Un courrier sera adressé à l'arbitre et à son club

III – Autres informations

Pris connaissance des procès-verbaux de la Commission Fédérale du Statut de l'Arbitrage du 15/10/2025 et du 14/01/2026.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19h25

Prochaine réunion : mercredi 3 juin 2026 18 heures

Précision : Toutes les décisions prises par la Commission sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel du District, dans les conditions de forme et de délai prévus à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Pour la Commission du Statut de l'Arbitrage

Joël LEBLANC

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Joël Leblanc', with a long horizontal stroke extending to the right.